

Québec, le 12 avril 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 février dernier, le député de Labelle déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant la reconnaissance du problème urgent de santé publique que pose la maladie de Lyme (ML), l'utilisation prioritaire du diagnostic clinique pour tous les stades de la maladie, l'octroi d'une protection légale aux médecins prodiguant des soins hors protocole officiel et la création d'un comité incluant obligatoirement l'Association québécoise de la maladie de Lyme veillant à l'instauration et à l'application d'un plan d'action sur la ML.

En réponse à ces pétitions, vous trouverez ci-dessous quelques précisions concernant les interventions associées à la ML au Québec.

Les lignes directrices suivies au Québec pour le diagnostic de la ML respectent les normes internationales actuelles. Elles sont également conformes aux directives adoptées par les autorités de santé publique dans le reste du Canada, aux États-Unis et en Europe. Des professionnels de la santé publique de ces pays craignent que des analyses incorrectement validées ou des normes non recommandées pour l'interprétation des résultats d'analyses soient utilisés par certains laboratoires privés et à but lucratif.

... 2

Les études cliniques randomisées qui ont été faites sur le sujet jusqu'à maintenant n'ont pas démontré que les traitements aux antibiotiques de longue durée offerts dans certains laboratoires américains aient des bénéfices supérieurs à l'effet placebo. L'inflammation postinfectieuse causée par les dommages du processus infectieux pourrait répondre aux médicaments anti-inflammatoires. Nous conseillons de continuer à suivre les recommandations des médecins québécois.

Soyez assuré que nous sommes préoccupés par la progression de la ML au Québec et que nous travaillons en continu avec nos partenaires afin d'améliorer nos stratégies en fonction des meilleures connaissances scientifiques dans le domaine. C'est pourquoi le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux le mandat d'émettre des recommandations relatives au processus diagnostique, au traitement et au suivi de la ML. Le rapport est attendu au plus tard à l'été 2019.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. : 18-MS-00924